

Ecole élémentaire de l'Espérance
2 Rue Jean XXIII, 97438
Sainte-Marie
☎ 0262 53 60 45
ce.9740466N@ac-reunion.fr
<https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740466n/>

NOTE DE RENTRÉE

Année scolaire
2024/2025

Équipe pédagogique :
Directeur : M DENEJEAN Yves
PS/MS : Mme BEGUE ;
PS/MS : Mme VIRACAOUDIN ;
GS : Mme BEGUE ; **CP :** Mme PAYET ;
CE1/CE2 : M.DENEJEAN / Mme
CHEFIARE ;
CE1/CE2 : Mme MAILLOT ;
CM1 : M. CHAVANEL ; **CM2 :** M. VELIA

INFORMATIONS



Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi vendredi : 8h-11h30 / 13h00-15h30

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 7h50 et 12h50.

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie, merci d'y être attentif s'il vous plaît.

L'association **SESAME** propose des activités périscolaire et ou du soutien scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 7h50 le matin et de 15h30 à 17h30 le soir.

Vous pouvez la joindre par téléphone 0692.01.80.90 ou par mail ass.sesame@gmail.com.



Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.

En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir par un mot écrit dans le cahier de liaison (à son retour).

Au retour de l'élève, il faut **justifier l'absence par écrit** en remplissant **le billet d'absence** et le remettre à l'enseignant, s'il vous plaît.

Des absences trop fréquentes remettent en cause la **réussite scolaire de votre enfant**. Au-delà d'une semaine d'absences non justifiées, l'école procédera à un signalement auprès des autorités compétentes.



Relation parents/enseignants :

- Réunions de rentrée :

Dans la semaine du 02 septembre 2024, nous programmerons les réunions de classe pour expliquer le fonctionnement de la classe et répondre à vos questions. Je vous rencontrerai lors de ces réunions.

Le Directeur vous recevra uniquement sur rendez-vous, veuillez appeler au 0262 53 60 45 le vendredi (jour de décharge).

- Blogue pédagogique :

Connectez vous sur le blogue pédagogique, des informations par classe seront mises à disposition sur : **<https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740466n/>**

- Cahier de liaison :

C'est le lien entre la famille et l'école.

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, **votre signature est la preuve que le message a bien été lu, s'il vous plaît.**

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignant(e) ou le Directeur.
- Les justifications d'absence (billet d'absence en fin de cahier)
- **Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...)**
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école.
- Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à l'enseignant(e).



Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Les élections auront lieu le vendredi 04 octobre 2024.

Les parents souhaitant se porter candidats devront le signaler au Directeur le plus rapidement possible et avant la fin de la première semaine de septembre 2024.



Coopérative scolaire :

La coopérative sert à financer les différentes activités, sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel (peinture, créations d'élèves, ...).

L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. Le montant est de **12 € pour les élémentaires** et de **35 € pour les maternelles**.

Nos ressources sont les suivantes :

- Bénéfices réalisés grâce à des opérations particulières en cours d'année (photos de classe, souscription à lots, Marché de Noël, ...)
- Participation des familles.

Nous comptons sur votre participation par chèque (ordre : *coopérative scolaire de l'école de L'Espérance*) ou en liquide.

A partir du CP, nous vous conseillons de mettre l'argent dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant.



Fiche de renseignements :

Vous allez recevoir la fiche de renseignements déjà complétée par vos soins, veuillez écrire **en rouge les modifications** à apporter svp.

N'oubliez pas l'adresse mail.

La fiche ainsi que les autres documents administratifs devront être ramener pour le vendredi 06 septembre 2024.

Assurance scolaire :

La souscription d'une **assurance scolaire** pour les activités scolaires est facultative et un **gage de sécurité**, pour les élèves et leurs parents.

Veillez transmettre simplement à l'enseignant une attestation d'assurance.

USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) Les Espoirs.



Certaines classes seront classes usépiennes durant cette année 2024/2025.

Les actions de l'USEP :

- des rencontres sportives scolaires (2 ou 3 dans l'année) et extrascolaires (randonnées selon les disponibilités des parents et des enseignants)
- une offre de pratique sportive diversifiée avec des finalités éducatives et ludiques.

La somme de 8 € vous sera demandée pour la licence de votre enfant. Vous pourrez la régler en espèces ou par chèque à l'ordre de « USEP LES ESPOIRS »



Activités sportives :

Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignant, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.



Matériel :

Une liste de fourniture vous a été remise. Veillez vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant a tout le matériel nécessaire à son travail (renouvellement de colle, de stylos, de feutres effaçables ...)

Parasites :



Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant si besoin sa chevelure, la literie, ...
Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.



Médicaments :

Le personnel de l'école n'est pas autorisé à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école**. Si votre enfant a besoin d'un traitement particulier, vous devez remplir **un PAI** (document à demander au secrétariat de l'école). Il faut le renouveler chaque année.



Collation

Conformément aux recommandations de la médecine scolaire, la collation du matin sera composée de fruits ou légumes (frais, secs, ou sous forme de compote) et il n'y a pas de goûter l'après-midi (sauf pour l'APC).
Pour les anniversaires, les enfants peuvent amener un gâteau (si leur enseignant est d'accord).
Ce gâteau doit être acheté dans le commerce, sans crème et apporté dans son emballage d'origine.



Objets personnels

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.
Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets,...) apportés à l'école.

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe pédagogique.

Je souhaite une belle rentrée et une belle année scolaire à tous : élèves, personnels, enseignants et parents.

Le Directeur M DENEJEAN

Signature des parents :